

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-076

PUBLIÉ LE 2 MAI 2022

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie / DCL Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Bureau de l'intercommunalité et des élections

73-2022-04-29-00003 - Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-12 fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature dans le cadre des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-04-29-00003

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-12
fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations
de candidature dans le cadre des élections
législatives des 12 et 19 juin 2022

Bureau de l'intercommunalité et des élections

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2022-12 fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature dans le cadre des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment les articles L.154 et suivants et R.98 et suivants,

Vu le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les déclarations de candidature pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 seront reçues en :

**Préfecture de la Savoie
Château des Ducs de Savoie
Salle Paulette Besson (salle 332) – entrée G
73000 CHAMBERY**

Premier tour de scrutin

Le module dédié à la prise de rendez-vous est disponible sur le site internet de la Préfecture de la Savoie.
En cas de difficulté, le numéro de téléphone à joindre est le suivant : 04 79 75 51 89

**- du lundi 16 mai 2022 au jeudi 19 mai 2022 de 9 heures à 17 heures
- vendredi 20 mai 2022 de 9 heures à 18 heures**

Deuxième tour de scrutin

Le module dédié à la prise de rendez-vous est disponible sur le site internet de la Préfecture de la Savoie.
En cas de difficulté, le numéro de téléphone à joindre est le suivant : 04 79 75 51 89

- **lundi 13 juin 2022 de 14 heures à 18 heures**

- **mardi 14 juin 2022 de 10 heures à 12 heures et de 16 heures à 18 heures**

Article 2

La déclaration de candidature est remise personnellement par le candidat ou son remplaçant.

Aucune déclaration de candidature ne peut être reçue après la clôture des dépôts.

Aucune déclaration de candidature par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admise.

Article 3

La secrétaire générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chambéry, le 29 avril 2022

Le Préfet

Signé : Pascal BOLOT